

HOMMAGE AUX HÉROS

Compte-rendu

Réunion Tourisme Et Enjeux Socio-Économiques du 22/09/22

1. CADRE DE LA REUNION

Horaires : 18h30 - 21h30

Lieu : Cité de la Mer, Cherbourg

Intervenants :

- Laurent DEMOLINS - Garant
- Stéphane GATEAU - Président de la société Hommage aux Héros
- Régis LEFEBVRE - Hommage aux Héros
- Richard LENORMAND - Hommage aux Héros
- Marc MARYNOWER - Consultant, expert en développement territorial
- Thierry COLTIER - Du bureau d'études Voltere

Animation / Modération :

- Luc ROUSSEL - Consultant Senior État d'Esprit Stratis

Nombre de participants : Une centaine de personnes

Note d'ambiance

La réunion s'est déroulée dans une ambiance relativement calme malgré des manifestations d'opposition ou de soutien exprimées tout au long de la réunion. L'expression des intervenants et des participants s'est faite dans une tonalité respectueuse malgré un petit nombre d'échanges plus vifs.

Le garant, laurent DEMOLINS, a tenu à indiquer que cette rencontre avait été plus apaisée que les précédentes.

2. INTRODUCTION

Ouverture par Luc ROUSSEL - Animateur

Après s'être présenté, l'animateur présente la 4^e réunion de la concertation préalable portant sur la thématique spécifique du tourisme et des impacts socio-économiques du projet. Il donne la parole au président de la Cité de la Mer, Bernard Cauvin.

Mot d'introduction de Bernard CAUVIN - Président de la Cité de la Mer

Bernard Cauvin salue la salle et les participants. Il exprime que la Cité de la Mer constitue un lieu intéressant pour que se tienne le débat autour du projet Hommage aux Héros et qu'il a souhaité ne pas « fuir ses responsabilités » en acceptant l'organisation d'une réunion de cette concertation organisée sous le regard d'un garant nommé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). Bernard Cauvin exprime son attachement à une procédure de concertation véritable, ayant lui-même assisté au bâclage de telles procédures, et espère que la discussion va porter ses fruits, car ce projet, qu'il connaît, est structurant pour le territoire et que remarques et propositions sont essentielles pour alimenter un projet complexe à construire comme celui-ci.

Bernard Cauvin explique qu'il a vu dans la presse des propos qu'il juge « discourtois ». Il se remémore comment, en 1992, le projet de préservation du bâtiment de la Cité de la Mer avait lui aussi fait couler beaucoup d'encre. Pourtant, le projet est aujourd'hui la fierté du Cotentin. Il rappelle que c'est en particulier grâce au maire de Cherbourg d'alors et de deux élus d'horizons politiques divers qu'il a pu faire exister la Cité de la Mer.

Comptabilisant aujourd'hui 6 millions de visiteurs, la Cité de la Mer tient à l'effort mené avec pour principe directeur l'attractivité du territoire. De même, pour Bernard Cauvin, le projet Hommage aux Héros constitue une source d'attractivité touristique et de dynamisme économique important. Il pense qu'il faut aller de l'avant « car les touristes n'ont pas de frontière » et que ce type de projet peut permettre le développement du Cotentin. Il souhaite une bonne soirée et invite chacun à s'exprimer avec conviction et dans le respect.

Mot d'introduction de Ralph LEJAMTEL - Adjoint à l'urbanisme de la ville de Cherbourg

Ralph Lejamtel excuse l'absence du maire de Cherbourg, Benoît Arrivé, qui n'a pas pu être présent. Il explique qu'il présentera par la suite la contribution de la Ville de Cherbourg, ainsi que les questions, remarques et problématiques que la Ville souhaite soulever sur le projet. L'intervention de la Ville a été jugée importante vu l'ampleur du projet, la conduite du débat sous égide de la CNDP et l'importance de la population représentée, puisque Cherbourg représente le plus grand ensemble urbain de la Manche avec ses 80 000 habitants. Il suggère que malgré l'intensité des débats, normale vu le projet et la nature du territoire, la position de la Ville de Cherbourg se veut une interrogation étayée plus qu'une prise de position. Il conclut en saluant les élus et les associations présentes.

Luc ROUSSEL - Animateur

L'animateur débute la réunion en présentant les intervenants sur scène en débutant par :

- Laurent DEMOLINS - Garant de la concertation préalable nommé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) qui présentera dans quelques instants le cadre dans le lequel il intervient.

- Le maître d'ouvrage, porteurs du projet : Stéphane GATEAU, Régis LEFEBVRE et Richard LENORMAND, qui vont ensuite présenter le projet et répondre aux questions du public.
- Deux experts qui interviendront sur les aspects propres à la thématique de la réunion, Thierry COLTIER du bureau d'études Voltaire et Marc MARYNOWER, consultant en développement territorial.

Il présente également le déroulé de la réunion :

- Dans un premier temps, le garant rappellera son rôle et évoquera les enseignements qu'il tire de cette concertation après un mois
- Ensuite, le maître d'ouvrage présentera le projet Hommage aux Héros
- Enfin, un large temps de questions-réponses

Mot d'introduction de Stéphane GATEAU - Président de la société Hommage aux Héros

Stéphane GATEAU salue les participants et le président de la Cité de la Mer dont il félicite l'élection comme monument préféré des Français. Il remercie le public pour ses contributions et interventions, qui favorisent l'évolution du projet et le garant pour son travail. Il espère que la présente réunion permettra d'apporter des suggestions en matière d'attractivité touristique et socio-économique.

Rappel du cadre de la concertation

L'animateur rappelle le cadre de la concertation. Il explique que cette concertation préalable - préalable à l'enquête publique - s'inscrit dans le cadre du code de l'environnement et se déroule du 16 août au 7 octobre.

Luc ROUSSEL indique les différents moyens permettant de s'informer et échanger :

- 5 réunions publiques sont organisées durant les 8 semaines de concertation. La présente réunion constitue la 4^{ème} rencontre de ce type et porte sur le tourisme et les enjeux socio-économiques du projet. La dernière réunion aura lieu le 6 octobre à Carentan-les-Marais.
- Le site internet - concertation.hommageauxheros.fr sur lequel on retrouve de nombreux documents : dossier de concertation, dépliant, vidéo de présentation du projet et un espace d'expression sur lequel le public peut déposer ses avis et observations sur le projet.
- Enfin des registres de concertation papier sont également disponibles en mairie de Carentan-les-Marais, à l'office de tourisme de la Baie du Cotentin à Carentan-les-Marais et à la Préfecture de la Manche à Saint-Lô.

3. LA DÉMARCHE DE CONCERTATION

Laurent DEMOLINS - Garant - Présentation du rôle du garant

Laurent DEMOLINS rappelle le rôle du Conseil National du Débat Public (CNDP), autorité administrative indépendante, de garantir le droit à l'information et à la participation, le droit de chacun à poser des questions et d'obtenir des réponses. La CNDP nomme un garant, en l'occurrence Laurent DEMOLINS nommé en avril, qui rédigera un bilan de la concertation avant le 7 novembre prochain.

Laurent DEMOLINS indique que le droit à l'information et à la participation passe par les réunions publiques et le site, qui compte à date plus de 260 contributions. Le maître d'ouvrage est tenu de répondre aux questions pendant les réunions publiques, mais aussi aux contributions postées sur le

site, auquel il répond au fil de l'eau. À terme de la concertation, le maître d'ouvrage devra expliquer sous deux mois après la fin de la concertation les choix d'évolutions ou d'absence de celles-ci. Il est donc nécessaire que la concertation serve à faire émerger des propositions rendant possible l'évolution du projet en fonction de celles-ci.

Laurent DEMOLINS énumère les grands principes qui régissent sa participation : l'indépendance du garant, sa neutralité sur le projet, l'argumentation des échanges et l'égalité des contributions. Il indique s'inscrire dans les commentaires précédents sur la qualité des débats. Les avis doivent pouvoir s'exprimer, mais doivent l'être dans une attitude posée favorisant l'évolution du projet. Faisant le point sur la concertation à date, il précise que la concertation permet d'affiner le projet au fur et à mesure, malgré les divergences de perception sur le projet et les réponses apportées aux interrogations.

Il indique que des questions se sont posées au sujet du comité du débarquement, et que son président, Jean QUETIER, pourra y répondre, étant présent dans la salle.

Pour écrire au garant : laurent.demolins@garant-cndp.fr

4. PRESENTATION DU PROJET

Les représentants du maître d'ouvrage se répartissent les temps de présentation.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET

Richard LENORMAND se présente comme heureux d'être présent en tant que directeur général de la société Hommage aux Héros et Cherbourgeois lui-même. Il invite à regarder, dans un premier temps, une vidéo présentant ce qu'est le projet, mais également des témoignages de personnalités qui expriment les valeurs que la société Hommage aux Héros cherche à promouvoir au travers de ce projet.

Richard LENORMAND indique qu'il va présenter le projet en quelques diapositives. Tout d'abord, il présente les grands chiffres du projet :

- Un théâtre de 1000 places se déplaçant sur 400m en aller/retour. Le théâtre parcourt donc 800m et couvrira de nombreuses scènes et séquences de la bataille de Normandie, du débarquement et de sa préparation.
- L'Expérience sera ouverte d'avril à fin octobre, sur les « ailes de la saison » et pas uniquement lors de la saison touristique.
- L'Expérience sera ouverte en journée et en soirée. Il y aura un spectacle en soirée vers 19h-19h30, élément particulièrement apprécié par les autres professionnels du tourisme qui ont exprimé au maître d'ouvrage le fait que les activités sont peu nombreuses le soir pendant les vacances, ce qui offrira donc de la complémentarité avec l'offre existante.
- La fréquentation annuelle attendue de 600.000 visiteurs.
- Le projet créera environ 200 emplois directs, ce qui sera développé ensuite.
- Des retombées économiques liées au tourisme local, visiteurs de passage dans la région amenés à y consommer, pourrait générer la création de 122 emplois indirects, ce qui sera également développé ensuite.

LES OBJECTIFS DU PROJET

Régis LEFEBVRE explique que la rigueur historique est centrale dans le projet, que celui-ci doit permettre la transmission de l'histoire de façon innovante, doit favoriser le tourisme mémoriel ainsi que favoriser la pratique artistique et son développement local.

LE SITE DU PROJET

Le site du projet se trouve à proximité de l'échangeur de sortie de la RN13, près de Saint-Hilaire-Petitville. Bien qu'elle se situe au sein d'une zone non construite actuellement, cette parcelle s'inscrit dans la continuité urbanistique de la ville, mais à l'écart des zones habitées et proche d'un échangeur pour un accès facilité.

L'EXPERIENCE

Le maître d'ouvrage précise que la parcelle de 32 hectares sera finalement assez peu construite (16 hectares maximum) et que les zones humides, indiquées en bleu sur le schéma ci-contre, seront préservées. Il détaille ensuite les bâtiments qui seront construits :

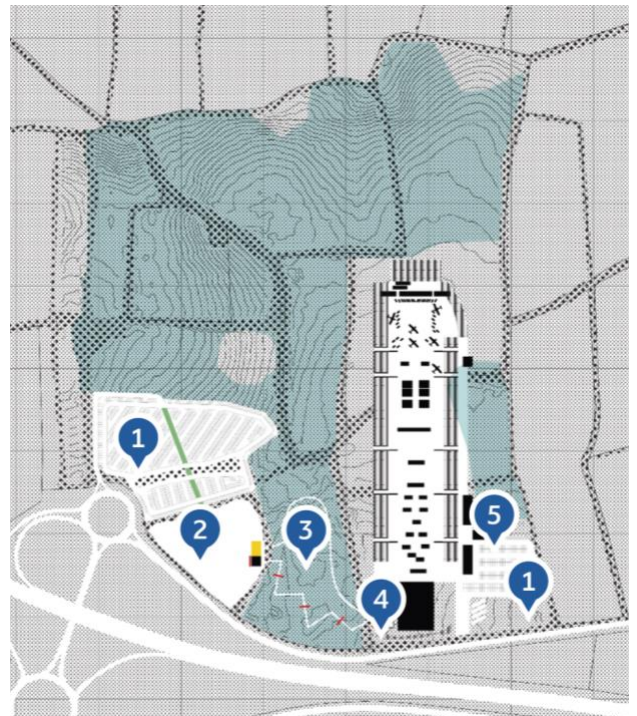
4 - le principal bâtiment est le théâtre qui va se déplacer sur 400m et l'esplanade, qui est devant le théâtre.

5 - les bâtiments annexes, comprenant les coulisses, les bâtiments techniques et administratifs. Ils sont regroupés pour éviter l'étalement des bâtiments.

3 - Le lobby qui est la salle d'embarquement des visiteurs pour leur permettre d'entrer et de sortir du théâtre.

2 - Le village des pavillons qui seront présentés par la suite

1 - Les parkings visiteurs (sur la gauche 800 places) et sur la droite, le parking personnes (200 à 250 places).



LE VILLAGE DES PAVILLONS

Régis LEFEBVRE présente le village des pavillons qui vient compléter l'expérience et la volonté de transmettre. L'ambition est de permettre aux visiteurs de continuer à apprendre au travers de 4 grands pavillons présentant le point de vue de 4 pays (Américain, Canadien, Allemand, Anglais), et potentiellement d'autres pavillons inspirés de la concertation comme un 5^e pavillon normand et français. Ces espaces seront cogérés par des musées ou des grandes institutions de ces pays, afin que présenter et confronter les points de vue des différents pays face à l'évènement.

La représentation de ces pays au même endroit mettra en exergue les différents enseignements tirés de ce conflit dans une optique multilatéraliste et constitue un élément unique au monde.

D'autres pavillons seront créés :

- L'un pour la restauration ;
- Un second pour les savoir-faire normands pour être une vitrine pour la Normandie, mais également des autres sites touristiques de la région ;

- Un pavillon pour les événements qui permettra de recevoir des délégations étrangères (diplomatiques, militaires, mais aussi scolaires) avec un amphithéâtre et des salles de conférence ;

Régis LEFEBVRE précise que ceux-ci seront biosourcés, en bois et parfois sur pilotis pour réduire l'impact environnemental du projet.

LA DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE

Richard LENORMAND indique que la démarche environnementale était un prérequis du projet. Il explique qu'une approche respectueuse du paysage et agro-environnementale a été choisie, ce qui permettra potentiellement l'exploitation agricole des parcelles non-construites du terrain. Dans la mesure du possible, il a été évité au maximum l'artificialisation des sols, le respect et la protection des zones humides et de la biodiversité. Le maître d'ouvrage a aussi choisi des matériaux biosourcés, bois en particulier, avec des constructions légères afin de limiter les impacts du chantier et des constructions. Hommage aux Héros aura recours pour partie à des énergies renouvelables.

RÉFÉRENTS ET SOUTIENS DU PROJET

Régis LEFEBVRE cite les principaux référents et soutiens d'Hommage aux Héros :

- La commune de Carentan-les-Marais qui a souhaité accueillir le projet ;
- Le Mémorial de Caen, qui accompagne et conseille le maître d'ouvrage dans la conception de l'Expérience ;
- Le comité d'éthique, composé du Comité de Débarquement et du Souvenir Français. Régis LEFEBVRE rappelle que le comité d'éthique est pleinement indépendant de la société Hommage aux Héros et qu'il donnera la parole au président du comité du débarquement, Jean QUÉTIER, présent dans la salle ;
- La Région Normandie. Régis LEFEBVRE salue David MARGUERITTE, Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin et Vice-Président de la Région Normandie, et précise que la Région appuie le projet mais ne le finance pas, le projet restant intégralement privé.
- Le musée de la Nouvelle-Orléans, référence dans le monde entier pour son caractère à la fois rigoureux sur le plan historique et expérientiel sur le plan de la présentation de la deuxième guerre mondiale.
- Les musées de Carentan-les-Marais.
- Diverses personnalités comme le Général Baptiste qui a été entendu lors de la présentation vidéo.

CALENDRIER DU PROJET

Richard LENORMAND revient sur le calendrier du projet en indiquant les prochaines étapes :

- D'Aout à octobre, concertation préalable
- Novembre 2022, dépôt des dossiers réglementaires sur les autorisations d'aménager ;
- Printemps 2023, sur la base d'une étude d'impact complète une enquête publique sera menée ;
- Fin 2023, démarrage des travaux obtention, des autorisations, permettant de débiter les travaux de la phase 1 ;
- 1^{er} semestre 2025, ouverture de l'expérience et des pavillons

FINANCEMENT DE L'OPERATION

L'Expérience représente un investissement de 90 millions d'euros, dont 60 millions d'euros pour les infrastructures (bâtiments, voiries, parking). 30 millions d'euros sont consacrés aux études et aux coûts de production du spectacle. Ce financement, totalement privé, est porté par la société Hommage aux Héros, laquelle est financée par deux sociétés d'investissement françaises et par emprunts bancaires avec des banques régionales.

Le Village des Pavillons est un investissement maximum estimé à 20 millions d'euros porté par l'association Hommages aux Héros.

PRÉCISIONS SUPPLÉMENTAIRES

Richard LENORMAND propose un point sur les enseignements de la concertation à date :

- 70 prises de paroles ont eu lieu au cours des réunions et 269 observations ont été déposées sur le site internet.
- Les arguments de soutien au projet : le projet fait vivre la mémoire des événements historiques de façon innovante, il est éducatif et moderne, il représente une opportunité pour la région ;
- Les arguments d'opposition au projet : le projet produit un impact environnemental, consomme des terres agricoles et produit de la pollution, il est mercantile et inutile, son sérieux historique est mis en doute.
- Les questions soulevées par le projet :
 - Les questions relatives à l'impact environnemental : ces impacts doivent faire l'objet d'études qui ne sont pas encore terminées ;
 - Le chiffre des 600 000 visiteurs annuels : son calcul sera expliqué pendant la présentation ;
 - La possibilité de déporter le parking hors du site pour limiter l'artificialisation : la possibilité d'un tel déport est en cours d'évaluation ;
 - La structure juridique de la société Hommage aux Héros : celle-ci est disponible sur le site internet de la concertation ;
 - La sélection des partenaires pour la réalisation de l'ouvrage : une convention est signée avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Normandie. Elle permet faciliter la mise en relation le maître d'ouvrage avec des entrepreneurs normands via un dispositif de type marketplace mis en place par la CCI Normandie ;
 - Le recrutement au sein du projet : il sera possible de candidater à partir du lancement des travaux ;
 - Le nom du projet : question complexe, le maître d'ouvrage propose que des suggestions lui soit faites et va essayer de le retravailler lui-même ;
 - Le comité d'éthique : le maître d'ouvrage renvoie à ce qui a été dit précédemment.
 - Le comité scientifique : le maître d'ouvrage renvoie aux institutions précitées. Sur le sujet de l'implication d'historiens précis et en leur nom propre, le maître d'ouvrage s'est posé la question, mais a renoncé à publier ces noms pour éviter des attaques sur les personnes. Qu'ils soient connus du public ou non, ce seront eux qui jugeront l'historicité du projet quoi qu'il en soit. De même, les associations de mémoire et d'histoire ne soutiendront pas le projet si l'histoire et la mémoire ne sont pas respectées.

Jean QUÉTIER - Président du comité du débarquement

Jean QUÉTIER rappelle être Président du Comité des débarquement depuis septembre 2021. Il confesse être heureux de l'existence du comité d'éthique étant donné qu'il a connu des « choses acrobatiques » au sein de projets de tourisme de mémoire. Il y a plusieurs années de cela, il rappelle les efforts qui ont été menés pour mettre en place des chartes et de travailler l'aspect éthique du tourisme de mémoire pour que « cela ne ressemble pas à une foire ». En guise d'exemple, il fait référence aux représentations du 50^{ème} anniversaire et 60^{ème} anniversaire du débarquement qui avaient des allures de confrontation « entre cowboys et indiens ». Il fait part que le comité éthique est composé de 6 personnes issues du comité de débarquement et 6 personnes issues du Souvenir Français. Récemment, il précise avoir échangé avec Serge BARCELLINI, président du Souvenir Français et déclare qu'ils vont probablement se réunir dans peu de temps par visioconférence et en présentiel à Bayeux ou à Caen. Il précise également que des auditions auront lieu et que des informations relatives à celles-ci seront disponibles dans la presse.

Aussi, il rappelle que les noms des membres du comité seront partagés début novembre. Il précise que cela sera diffusé à ce moment car il est souhaité que les remarques et les suggestions de la concertation soient prises en compte. Il tempère toutefois en rappelant que l'aspect environnemental ne sera pas traité par le comité éthique. Concernant le compte-rendu du comité éthique, il précise que la date de publication n'a pas encore été déterminée. A ce titre il mentionne qu'il est important de prendre en compte l'ensemble des questions posées avant de déterminer une date. Pour conclure, il réitère l'engagement du comité éthique dans « le respect des femmes et des hommes qui ont fait ces pages d'histoire ».

Reprise des questions soulevées par le projet par Richard LENORMAND :

- Le contenu du spectacle : le maître d'ouvrage précise les avancées de l'écriture du spectacle, il fait référence notamment à une note d'architecture qui a été remise entre autres au Mémorial de Caen et à l'inspection générale. Cette note d'architecture permet d'explicitier les références historiques du spectacle, ajoute-t-il. Dans cette continuité, les auteurs ont décidé de débiter lors de la Conférence Trident à Washington jusqu'à la libération de Paris. Il fait part du souci des auteurs à témoigner de l'importance logistique du débarquement, ce qui précise leur intérêt de montrer une scène dans le port de New-York. D'autres lieux et thèmes sont également évoqués par le maître d'ouvrage, comme la résistance normande, la vie parisienne, le débarquement et la bataille de Normandie sur différents aspects. Enfin il insiste sur le fait que tous personnages évoqués lors du spectacle seront des personnes réelles. L'intention des auteurs est de mettre en scène des faits réels.
- Le financement de l'association hommage aux héros : le maître d'ouvrage affirme que l'association est constituée par eux mais demeure indépendante. Prochainement un président sera nommé, un militaire de haut rang. Une fois les autorisations données par sa hiérarchie, il sera garant de l'indépendance de l'association.
- Le mur des morts : Il rappelle que ce fut une suggestion lors du premier débat et souligne et estime que c'est une bonne idée. Toutefois, il précise que pour réaliser ce projet il faut le faire avec l'accord des grandes associations de vétérans.

5. ASPECTS TOURISTIQUES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES

Thierry COLTIER et Marc MARYNOWER présentent les études menées sur la question des aspects touristiques et des enjeux socio-économiques.

Richard LENORMAND explique le contexte de réalisation de l'étude de marché. Celle-ci a été réalisée fin 2021 en trois mois avec le CRT de Normandie (Comité Régional du Tourisme) et a été structurée en trois grandes sections : l'analyse du marché, l'analyse qualitative du marché qui comporte des focus sur quatre pays (France, Royaume-Uni, Etats-Unis, Allemagne) afin de sonder les réactions au projet et une analyse quantitative qui comporte un sondage auprès de 4000 personnes dans les mêmes pays. Entre autres, précise-t-il, les aspects suivants ont été soulevés par cette étude de marché :

- 20 millions de personnes pourraient potentiellement venir visiter cette expérience. Celle-ci comporte : la population locale située dans un rayon de 90 minutes, les touristes en Normandie, les scolaires, les consommateurs de loisirs, les touristes de mémoire et les touristes d'affaires.
- 86% des gens s'intéressent au débarquement, c'est un sujet qui « touche tout le monde ». 78% ont l'intention de visiter le projet de manière probable ou très probable. Pour 59% des sondés, le projet serait l'une des raisons de visiter la Normandie. 66% des sondés apprécient le projet pour « sa singularité » et « son caractère pédagogique et familial ».
- Estimation de fréquentation et du taux de pénétration pour chacun de ces marchés sur un marché cible de 21 millions
 - 9% des touristes de mémoire seraient susceptibles de visiter cette expérience soit 193 000 visiteurs ;
 - Pour le tourisme en Normandie, le taux estimé est de 2% soit 217 000 visiteurs ;
 - Pour le marché local, l'hypothèse de pénétration est de 5% soit une estimation de 66 000 visiteurs par an ;
 - 1% des consommateurs de loisirs pourrait visiter le site soit 103 000 visiteurs ;
 - Les scolaires représentent une clientèle spécifique avec une estimation de 18% soit 21 000 visiteurs par an.

Aucun pourcentage n'a été pris en compte pour le tourisme d'affaire. L'ensemble de ces chiffres représente un total de 600 000 personnes, avec une portion de 32% de touristes de mémoire. Le reste serait une clientèle peu habituée au tourisme de mémoire, ce qui permettrait d'initier de nombreuses personnes au thème du débarquement et à la bataille de Normandie.

Marc MARYNOWER poursuit :

- Ce projet doit participer à une dynamique positive avec les autres sites et doit contribuer à faire venir des nouveaux publics en Normandie. L'objectif est de proposer un nouveau site dédié au tourisme de mémoire « qui renouvelle le genre »
- Par exemple la Cité de la Mer devrait bénéficier de cette nouvelle attraction. L'objectif d'un projet comme Hommage au Héros est faire grandir le tourisme localement et permettre à chaque touriste de profiter des différentes activités que propose le territoire de la Normandie. L'objectif est de développer des produits multi-combinés comme des pass multisites afin de visiter plusieurs sites et inciter les tour-opérateurs à proposer des circuits mémoriels aux touristes. Le phénomène recherché est de pouvoir dynamiser le tourisme localement comme ce fut le cas avec l'ouverture du Mémorial de Caen il y a quelques années de cela.

Thierry COLTIER explique que Le cabinet Voltere est un cabinet d'ingénierie touristique et d'analyse touristique. Dans le cadre du projet Hommage aux héros, le cabinet a proposé une analyse des retombées économiques et d'images du projet. Thierry COLTIER détaille les aspects économiques liés au projet.

Se basant sur le plan d'affaires du Maître d'ouvrage et sur la méthodologie de l'INSEE, Thierry COLTIER met en avant que son cabinet a analysé les grandes étapes du projet tels qu'ils ont pu opérer pour le pont du Gard et la filière nautique de la Région Sud de France. Il met en avant que les entreprises régionales puissent apporter un savoir-faire artisanal concernant ce projet. Il précise que le territoire pourra profiter de 30 à 40% des dépenses engagées. Thierry COLTIER traduit le projet en emploi à hauteur de 220 emplois créés lors du chantier.

Concernant la phase d'exploitation, il distingue les dépenses directes et les dépenses indirectes. Au sujet des dépenses directes, il prend en compte la masse salariale directe qui représente environ 200 emplois à temps plein ainsi que les dépenses envers les fournisseurs de biens et services qui généreraient environ 16 emplois. Au sujet des dépenses indirectes, cela impliquerait la création d'environ 122 emplois.

Il partage quelques données concernant le tourisme en Normandie ; le projet s'inscrit dans un écosystème de 50 sites de mémoire principalement localisés autour des plages du débarquement. Le site d'Hommage aux héros précise Thierry COLTIER s'insèrera dans cette continuité.

Concernant la fréquentation des sites, il souligne une forte progression depuis 1995 jusqu'à la pandémie de la Covid-19 où une diminution est notable. Il tempère néanmoins en indiquant que l'année 2022 reprend sur de très bonnes tendances de fréquentation. Il note également que l'anniversaire du débarquement provoque régulièrement un afflux de fréquentation.

Marc MARYNOWER souligne l'offre d'hébergement dense avec 1660 hébergements marchands situés sur la côte du débarquement et les quelques 16 000 résidences secondaires. Les statistiques de Normandie Tourisme que Marc MARYNOWER rapporte, mettent en avant un taux d'occupation de 31%. Selon lui, le projet Hommage aux héros permettrait d'offrir un taux supérieur d'occupation hors saison. La désaisonnalisation est un enjeu important déclare-t-il, car il permettrait de garantir des emplois à longueur d'année et il rappelle que 8 emplois sur 100 sont liés à l'activité touristique dans la région.

Marc MARYNOWER poursuit en présentant le contexte local autour du lieu d'hébergement des visiteurs. Sur la base des sources telles que les statistiques de l'INSEE et de l'observatoire du tourisme, il fait la distinction entre les touristes (au moins une nuit sur le territoire) et les excursionnistes (personnes de passage sans hébergement). Sur le territoire de la Normandie, 45 visiteurs sur 100 ne dorment pas en Normandie souligne-t-il, ce qui révèle la présence accrue des excursionnistes. Le spectacle, dont une partie se déroulera en soirée, permettra de capter une partie des touristes. Aussi, il met en avant que l'objectif est d'inciter les touristes à dormir davantage sur le territoire. Où dorment les touristes qui ne sont pas sur le territoire ? Il développe que sept nuitées sur dix sont des hébergements non marchands. Il précise que la plupart des visiteurs dorment chez des amis et dans des résidences secondaires. Il met en avant que 15 à 20% vont dormir sur place de manière marchande, les chiffres moyens sont entre 40% d'occupation en décembre jusqu'à 80% au mois d'août pour les hôtelleries et les logements locatifs. Il précise que l'objectif est de venir davantage sur le territoire et le projet permettra de générer des offres auprès des groupes afin de proposer une offre adaptée. Enfin il affirme que c'est un objectif important que cela soit vertueux.

Concernant les logements des employés et recrutements, il précise que 350 emplois seront établis en période forte d'exploitation. Il précise qu'il est souhaité avant tout de privilégier des recrutements locaux « à chaque fois que c'est possible ». L'attention est avant tout d'embaucher les personnes disposant déjà d'un logement localement comme pour les métiers de maintenance ou administratif par exemple. Il rappelle qu'il y a 5% de chômage sur le territoire avec un nombre important de personnes bénéficiant du RSA. Il met en avant que l'objectif est d'amener ces personnes éloignées

de l'emploi vers une meilleure insertion. Cette action sera faite conjointement avec la Chambre de Commerce. Par ailleurs, un travail est mené avec les universités afin de favoriser une insertion professionnelle aux étudiants hébergés à Caen ou à Cherbourg. Il en profite pour évoquer l'accessibilité du site qui favoriserait l'ensemble du territoire normand à y avoir accès.

Enfin, il souhaite insister sur les artistes et les figurants. Il met en avant que ces professionnels seraient présents pour une durée de 7 mois et que le souhait est de recruter des talents à l'échelle nationale voire internationale. Il met en avant que la région Normandie connaît un vieillissement de la population et qu'il est souhaité d'attirer de nouvelles familles dans le territoire afin de contribuer à son dynamisme économique et à sa mixité.

6. ÉCHANGES AVEC LES PARTICIPANTS

Avant d'ouvrir la séance de question/réponse, l'animateur rappelle quelques règles pour son bon déroulement :

- Il invite les participants à se présenter pour que les propos puissent leur être attribués dans le compte-rendu de la réunion ;
- Lever la main pour demander la parole.
- Faire des interventions courtes pour faire en sorte de laisser la parole au plus grand nombre. Il demande également au maître d'ouvrage et aux intervenants de faire le même effort de concision.

Intervention 1 : Intervention anonyme

Le participant, normand d'origine anglaise, s'interroge sur le financement du projet. Il exprime avoir compris qu'Hommage aux Héros est financé à hauteur de 25% par une société nommée A Plus finance. Il évoque un prêt contracté pour ce projet à hauteur de 50 millions d'euros auprès du Crédit Agricole. Aussi il s'interroge comment les 40 millions d'euros restants seront financés.

⇒ **Réponse du maître d'ouvrage**

Il précise qu'une société d'investissement apportera les ressources manquantes.

⇒ **Le participant**

La société d'investissement percevra-t-elle des actions après avoir investi ?

⇒ **Réponse du maître d'ouvrage**

Il confirme.

⇒ **Le participant**

Pour percevoir 40 millions de financement cela reviendrait pour le maître d'ouvrage à ne pas être majoritaire faute de ne pas avoir assez d'actions.

⇒ **Réponse du maître d'ouvrage**

Il confirme. Il précise que la gouvernance sera classique et sera composée d'un directoire et d'un conseil de surveillance. Il précise qu'ils garderont la main sur le directoire et que les actionnaires auront un droit de regard sur l'orientation stratégique mais pas la main sur le contenu du spectacle.

⇒ **Le participant**

Le participant fait part de l'inquiétude sur le contenu du parc d'attraction, il se demande comment il sera possible de la part des concepteurs de préserver « les bonnes intentions » sans qu'ils ne soient majoritaires.

⇒ **Réponse du maître d'ouvrage**

Il rappelle que les investisseurs sont au courant des règles de gouvernance imposées. Ils connaissent le contexte et l'objectif du projet, la présence d'une commission éthique et d'une commission scientifique dans ce projet et ils acceptent ce fonctionnement, car ils pensent que ce spectacle ne peut être un succès que s'il est d'une très grande qualité et irréprochable.

Intervention 2 : Aurélien MARION - Vice-président du Parc Naturel des Marais - Agriculteur

Le participant s'interroge sur les chiffres de l'étude de marché. Il aimerait avoir des informations précises concernant les possibilités d'extension, le business-plan. Il a cependant étudié les chiffres donnés par le maître d'ouvrage dans les différents documents. Selon lui, la rentabilité serait de 6 à 7% par an, soit environ 3 millions d'euros par an, ce qui peut sembler important mais est finalement assez faible au regard de l'investissement de 40 millions. Il indique qu'Hommage aux Héros fait appel à un fonds d'investissement spécialisé qui va attendre un retour sur investissement minimum de 6%. Il aimerait donc savoir s'il y a la possibilité d'agrandir le projet et quelle est la capacité maximale du projet ? selon lui les études d'impacts sont basées sur 600 000 visiteurs et il interroge le garant pour savoir si dans une concertation de ce type, on doit indiquer les chiffres maximum ou minimum, les chiffres espérés dans 5 ans. En tant que vice-président du Parc, il indique qu'il recevra une étude d'impact et aimerait que les informations qui la composeront soient les plus précises possible.

⇒ **Réponse du garant**

Il évoque le dossier de demande d'autorisation environnementale, avec une étude d'impact, qui sera déposé par le Maître d'Ouvrage, selon le cadre de la loi et un certain nombre de règles à respecter. Il déclare ne pas avoir pour rôle de se prononcer sur les chiffres et rappelle que le garant n'a pas autorité concernant les autorisations environnementales étant donné que cela est du ressort des services de l'État.

⇒ **Réponse du maître d'ouvrage**

Il confirme qu'il existe plusieurs scénarios : le scénario dégradé, le scénario optimiste et le scénario intermédiaire. Il indique que le chiffre de 600 000 est le scénario intermédiaire. Il met en avant qu'il y a une limite d'accueil physique du site qui ne peut accueillir que 1000 personnes dans le théâtre avec un maximum de 6 séances par jour, d'avril à octobre.

⇒ **Aurélien MARION**

Il complète en pensant que l'inspiration du projet vient du Puy du Fou. Il cite le Théâtre des géants possédant une capacité d'accueil de 2400 personnes avec une tribune mobile. Il se pose la question sur la capacité d'accueil de la tribune d'Hommage au Héros qui sera plus grande et qui pourtant accueillera moins de personnes et estime que le théâtre pourra accueillir plus de 1000 personnes.

S'appuyant de nouveau sur l'exemple du Théâtre des géants, il insiste en retournant qu'il n'y aura pas de rentabilité à 1000 places et avec 600 000 visiteurs par an et compare les 2 projets :

Théâtre des géants : 2400 places, 20m de hauteur, 20 millions d'euros d'investissement.

Hommage aux héros : 1000 places, 60 millions d'euros d'investissement et il pense donc que le projet pourrait se faire sur ½ de la surface du théâtre.

⇒ **Réponse du maître d'ouvrage**

Il répond que le plan d'affaires du Puy du Fou n'a pas servi d'inspiration. Il réitère que le maître d'ouvrage a défini 1000 places et invite à rester raisonnable vis-à-vis du projet.

Il souligne que le chiffre de 1000 places a été retenu après avoir fait des études. Cette capacité d'accueil sera inscrite dans le dossier d'enquête publique, dans les demandes d'autorisations auprès de la préfecture et c'est sur cette base que les autorisations de construction seront données. Des contrôles auront lieu et il n'est donc pas possible de déposer un dossier pour 1000 places, puis d'en construire 2000. Le projet ne pourrait pas exister si le seuil de 1000 personnes est dépassé. Il invite à ne pas comparer le parc d'attraction du Puy du Fou à ce projet.

Intervention 3 : Intervention de Pierre DUCLOS

Il estime qu'il manque un compte d'exploitation prévisionnelle. Il pense que le projet doit s'inscrire dans la durée et s'appuyer sur des comptes prévisionnels crédibles tout en comprenant différentes hypothèses. Il met en avant que si la situation économique n'est pas saine cela sera des investissements et des hectares mobilisés pour « rien ». Il demande un business plan pour donner plus de crédibilité au projet et il insiste sur la nécessité d'associer le compte d'exploitation afin de prouver la qualité de l'offre du projet.

⇒ Réponse du maître d'ouvrage

Il déclare que le document auquel il fait référence existe et que les investisseurs se basent dessus étant donné que c'est essentiel pour les investisseurs d'avoir une vision tangible du projet. Il précise toutefois que le document est confidentiel.

⇒ Réponse du garant

Il précise que c'est le sixième projet qu'il accompagne en tant que garant de la concertation après le projet du terminal 4 de l'aéroport Charles de Gaulles qui n'a pas eu lieu, la modernisation de l'aéroport de Lille, un projet d'infrastructure électrique entre la France et l'Angleterre et un projet d'infrastructure cyclable pour les Jeux Olympiques de 2024 à Élan court. De toutes les expériences qu'il a connues, il précise que jamais un maître d'ouvrage n'a présenté un tel document au public.

⇒ Pierre DUCLOS

Il met en avant qu'il y a une différence entre un projet public et un projet privé. A son sens, les comptes d'exploitation de projets publics doivent être visibles du public comme cela a été le cas pour la Cité de la Mer.

⇒ Réponse du maître d'ouvrage

Il rappelle que le projet est porté par une société privée et les financements viennent de sociétés d'investissements et d'un pool bancaire coordonnée par le Crédit Agricole de Normandie. Il rappelle que cette dernière est une banque mutualiste qui répond à des valeurs, ce qui implique d'avoir des garanties concernant les financements. Enfin il rappelle que cette banque ne s'engagerait pas à prêter de l'argent sans avoir pris connaissance des documents relatifs au business plan.

Intervention 4 : Question de Quentin LAGALLARDE - Conseiller régional

Il met en avant que ce projet est ambitieux pour l'emploi des étudiants. Il se demande comment les étudiants vont être accompagnés lors de leur embauche pour les emplois saisonniers. Il s'interroge également sur la rentabilité pour les étudiants concernant leur logement lors de leur travail de saison, ce qui constitue souvent un coût à la fois pour se loger et en coût de transport. Sera-t-il prévu de loger les étudiants dans des bâtiments prévus à cet effet ?

⇒ Réponse de Marc MARYNOWER - Consultant, expert en développement territorial

Il précise que les MO recherchent déjà des profils au sein du territoire comme des personnes percevant le RSA. Concernant, les étudiants, il précise qu'ils ont entrepris des démarches avec les universités afin de voir s'il est possible que les logements étudiants soit conservés par ceux-ci pendant l'été à

Cherbourg ou Caen. Enfin concernant la mobilité, il précise qu'il est souhaité de faciliter le transport express régional au sein de la région et de favoriser des moyens de transport respectueux de l'environnement tel que le car et le train. De plus une ligne de train est présente à proximité, le train étant le meilleur moyen de se déplacer de manière économique et écologique.

Intervention 5 : Intervention de Maxi KRAUSE - Habitante de Vers sur mer

Elle s'interroge sur les enquêtes de marché disponibles sur le site.

Elle évoque ensuite n'avoir pas eu de réponses à des questions posées précédemment. Des questions avaient été posées concernant les touristes allemands, l'un des groupes de touristes les plus importants en Normandie selon elle. La première question était de savoir ce que les familles dont l'un des membres était un soldat ressentent par rapport à ce projet. La deuxième question est de savoir si le projet se situe à proximité des cimetières allemands comptabilisant 42 000 tombes. Le troisième sujet était les familles de soldats, elle s'interroge s'il est considéré que ce type de spectacle peut heurter et indigner ces familles. Elle déclare que personne n'a envie de revivre « cette boucherie » et invite à laisser la commémoration à d'autres formats tel que le cinéma.

Elle exprime son regret que le format propose des questions/réponses et elle souhaiterait que son avis soit écouté. Concernant les familles françaises et allemandes concernées par ce conflit, cela élude selon elle les efforts mis entre les familles. Elle souhaite que les liens de paix soient plus considérés dans ce projet et de mettre cet aspect en avant. Aussi, elle estime que ce type d'évènement met en scène les pires scènes de l'histoire de la relation franco-allemande, ce qui est contre-productif contrairement à des mesures comme les dispositifs de jumelage entre commune française et commune allemande. Enfin elle rappelle avoir donné une brochure bleue lors d'une précédente réunion, cette brochure contient les avis de vétérans concernant le conflit. Elle donne au maître d'ouvrage une nouvelle brochure, blanche, concernant l'avis d'acteurs de la réconciliation franco-allemande.

⇒ **Réponse du garant**

Le garant incite les participants à être synthétiques dans leur prise de parole.

⇒ **Réponse du maître d'ouvrage**

Il exprime comprendre l'opposition de Mme KRAUSE au projet. Il dit comprendre les oppositions des personnes concernant le projet pour une question de prise en compte du point de vue Allemand. Il déclare que cette question a été posée. A ce titre, l'ambassade allemande les a reçus afin que le projet Hommage aux Héros leur soit présenté. L'ambassade allemande leur a adressé un courrier où il a été exprimé que la démarche les a touchés car elle était novatrice et notamment parce que de nombreux projets sont habituellement entrepris sans les Allemands. Elle recommande par ailleurs certains historiens allemands avec lesquels les porteurs du projet pourraient travailler.

Intervention 6 : Anonyme - Propriétaire d'une maison d'hôte à Carentan

Elle exprime les problèmes liés à la restauration locale car il est aujourd'hui difficile de nourrir l'ensemble des touristes dans la région de Carentan. Elle aimerait savoir quel type de restauration va être proposé sur le site et si celle-ci va proposer des produits locaux, une restauration rapide etc. Elle aimerait des précisions concernant ce sujet.

⇒ **Réponse du maître d'ouvrage**

Il précise que le type de restauration n'a pas été encore arrêté mais qu'il est souhaité de privilégier les produits locaux. L'offre de restauration comprendra probablement une offre rapide, une offre assise et une offre pour le format pique-nique.

Intervention 7 : Intervention de Patrick Berthaud - Restaurateur / Hôtelier

Il souhaiterait savoir quelle est la perspective de développement du projet. Il s'interroge pour savoir si le maître d'ouvrage peut dépasser la limite de places et sur la capacité de développement du projet d'ici 5 à 10 ans. Il prend exemple sur les étapes de développement des parcs d'attraction Disney.

Concernant le recrutement des saisonniers, il met en avant la difficulté à recruter des saisonniers en France. Aussi il estime que l'ambition d'avoir 200 contrats équivalent temps plein lui paraît énorme. Concernant le recrutement des saisonniers sur la base de contrat de 7 mois, cela lui semble difficilement atteignable. Il souligne que les gens ne se déplacent pas pour travailler pour des contrats aussi courts.

⇒ Réponse du maître d'ouvrage

Il précise que le développement du projet fonctionne par étapes. Dans un premier temps, les équipes sont concentrées sur la mise en place du projet. Ensuite, il précise que les perspectives d'évolution pourraient prendre la forme de nouveaux spectacles historiques à l'étranger ou en France.

⇒ Réponse de Marc MARYNOWER - Consultant, expert en développement territorial

En matière de recrutement et concernant le logement, il répond que ce sont des emplois qui nécessitent d'entretenir le lieu sur l'ensemble de l'année ce qui constitue une garantie de conservation d'emploi. Il convient de la difficulté de faire venir du personnel. Concernant les professionnels du spectacle et les artistes, il précise que ce ne sont pas des professions qui sont en suremploi et que ce type de professionnels sont en recherche d'opportunités.

Enfin, il met en avant que beaucoup de travailleurs sont mobiles car les zones rurales sont attractives quand on cherche un nouveau cadre de vie, notamment depuis la pandémie. L'Ouest de la France est particulièrement attractif selon lui.

Intervention 8 : David MARGUERITE, Vice-Président de la Région Normandie

Il précise que la Région Normandie accompagne ce projet « qui fait sens » comme l'évoquait Hervé MORIN qu'il représente. Entre autres, il évoque un Forum mondial pour la paix qui se tient à Caen. A son sens, il est important que la Normandie « parle au monde » quand elle évoque ses valeurs. Il évoque des débats autour de projets comme la Cité de la Mer quand le projet avait été soumis à la concertation il y a 30 ans de cela. Aussi il met en avant qu'un consensus a fini par se dégager.

« Au nom du Cotentin », il estime également qu'il est intéressant de valoriser le tourisme mémoriel de cette manière comme cela est le cas à Verdun. Il évoque le potentiel du nord du Cotentin riche de nombreux sites historiques et suggère au Maître d'Ouvrage de travailler de concert avec la collectivité du Cotentin afin d'anticiper certains sujets.

Le Cotentin est unique par nature. Par son authenticité, le tourisme est régulé à longueur d'année met-il en avant. Aussi il évoque que le territoire ne connaît pas un flux de tourisme non régulé et il souhaite que ce soit au cœur du projet d'éviter un tourisme qui serait uniquement industriel. A ce titre, il déclare travailler activement avec Jean-Claude COLOMBEL, président de la communauté de commune de la Baie du Cotentin.

Concernant la mobilité et la formation, il exhorte à « une révolution de la mobilité » dans le Cotentin. Entre autres, il évoque une mesure mise en place sur la ligne Cherbourg-Valognes pour un prix de ticket de 1 euro et souhaite que les connexions soient plus fortes. Concernant la formation et l'emploi, il cite le dispositif « Job students » qui forme les étudiants pendant les vacances scolaires afin qu'ils puissent travailler en tant que saisonniers dans le secteur du tourisme. Il souhaiterait étendre et dimensionner ce dispositif si ce projet aboutit, estimant que cela ne suffit pas et que cela doit se développer.

Enfin il évoque le développement touristique du Cotentin avec la SPL (société publique locale) du Cotentin et souhaite qu'elle puisse travailler avec le maître d'ouvrage si le projet se fait.

Intervention du garant

Rebondissant sur une intervention précédente, il évoque la lettre concernant l'ambassade d'Allemagne datée du 1er Août 2022 et en lit un extrait :

« M. le Vice-Président, soyez une nouvelle fois vivement remercié pour votre entrevue avec notre ministre plénipotentiaire Martin Schäfer dans les locaux de l'ambassade. Nous avons vivement apprécié la présentation détaillée de votre projet et nous nous félicitons particulièrement que vous soyez enclin à tenir compte également des perspectives allemandes. Vous avez exprimé le souhait de faire appel pour cela à un conseil scientifique, nous nous permettons de vous soumettre les coordonnées de trois institutions allemandes de grande renommée susceptibles d'assurer le suivi scientifique de votre projet (Il évoque le nom d'un professeur de l'universitaire de Postdam, le centre d'histoire de la Wundezver et l'institut d'histoire contemporaine de Munich).

Intervention 9 : Question de Estelle LAURET

Concernant la constitution du comité d'éthique, est-ce qu'un philosophe et un historien en font partie ?

⇒ **Jean QUETIER - Président du comité du débarquement**

Il déclare que ces deux profils n'apportent pas de réponses sur l'aspect scientifique et n'y sont pas conviés. Il en profite pour rappeler le travail mené avec les historiens par les porteurs de projet. Il précise qu'il ne connaît pas la formation initiale de tous les participants et certains membres du souvenir français pourraient avoir un diplôme de philosophie ou d'histoire. Il déclare cependant avoir lui-même un diplôme de philosophie.

Intervention 10 : Marianne ROZET, Conseillère Régionale et Habitante de Cherbourg

Au regard du caractère saisonnier évoqué lors de la présentation, elle s'interroge sur le caractère durable des emplois proposés étant donné que même si les contrats durent une partie de l'année, ça ne reste pas des métiers couvrant toute l'année. Concernant le logement, elle confie avoir appelé une agence immobilière afin de savoir s'il y avait des locations dans le secteur et elle s'est confrontée à un refus, les seuls biens disponibles étant à vendre. Elle se demande si le maître d'ouvrage a considéré l'impact que ça aurait sur l'accessibilité au logement ? Dans quelle mesure envisage-t-il d'aider les personnes n'ayant pas les moyens d'acheter un logement dans un contexte où les locations sont rares ?

⇒ **Réponse de Sébastien LESNÉ - Premier adjoint au Maire de Carentan**

Représentant Jean-Pierre LHONNEUR, il confirme que les biens sont chers et rares et déclare que la Mairie porte un projet ambitieux. Pour répondre au manque de logement, il fait part d'un projet de réhabilitation d'un ancien site industriel. L'objectif de ce projet est d'aménager 85 logements qui seront situés au plein cœur de la ville de Carentan.

Concernant un autre projet, il fait part d'une étude en cours concernant le quartier de la gare de Carentan où des terrains sont disponibles. Il évoque également un projet à Saint-Hilaire avec des lotissements possédant des habitats individuels et collectifs. Enfin il fait part des réflexions autour de l'accession à la propriété afin d'aider les personnes qui ne peuvent pas bénéficier de prêt. L'ambition est d'apporter 400 logements dans le secteur précise-t-il.

Intervention 11 : Ralph LEJAMTEL - Adjoint à l'urbanisme de la ville de Cherbourg

Il souhaite soumettre aux discussions la thématique des ressources en eau. Concernant les ressources en eau, la Ville de Cherbourg n'est pas dans le SAGE Orge-Yvette et la ville ne participe pas à la communication du bassin versant présidé par le maire de Carentan, M. Lhonneur. M. Lhonneur est le seul à pouvoir faire une auto-saisine sur la communauté locale de l'eau et sur tous les sujets qui engagent les ressources en eau au niveau local selon lui. Il précise que la Ville de Cherbourg n'est pas concernée par Hommage aux Héros mais souhaite faire part de ses préoccupations à ce sujet. La Ville de Cherbourg possédait un laboratoire d'eau rattaché à l'agglomération du Cotentin et a mis en place des actions de gestion des cours d'eaux. Il met en avant l'implication d'un tel projet sur la gestion de l'eau et ce projet qui toucherait l'ensemble du Cotentin. Il évoque les épisodes de sécheresse récents et la nécessité d'avoir des infrastructures adéquates pour répondre à juste mesure aux besoins en eau de la région qu'impliquerait un tel projet. Aussi il s'interroge sur la manière de gérer l'influence et la fréquentation du site. Il souhaiterait savoir si une étude hydrologique menée par la DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer) sera réalisée. Quand aura-t-elle lieu ? Ses conclusions seront elles opposables au projet si les impacts sont perçus comme trop important ? Il fait référence au nouveau schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux a été mis en place le 22 mars 2022, pour une durée de 5 ans. En citant ce schéma, il met en avant l'une de ses orientations fondamentales autour de la thématique des sécheresses et des inondations. Il souligne que le projet Hommage aux héros nécessitera un système d'adduction d'eau, quelle est la capacité à mettre en place ce service ?

Ensuite, il s'appuie sur le SDAGE qui préconise d'éviter, réduire ou compenser la destruction des zones humides à hauteur de reconstitution de 150% à 200% des surfaces détruites. Certaines zones seront détruites lors de ce projet, il souhaiterait savoir comment il est envisagé de reconstituer de nouvelles zones humides. Il évoque que c'est la même règle pour la reperméabilisation des sols qui doit se faire à hauteur de 150% à 200% quand il y a destruction. Il fait part du SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) de 2013 et le document sera réactualisé en 2023. Il met en avant que l'article 2 du règlement de la commission locale de l'eau met en lumière la protection des zones humides, trop souvent isolées et détruites. À ce titre, il lui semble essentiel de préserver le patrimoine des zones humides. Dans la lignée, il souligne l'importance des zones humides pour dépolluer et dénitrifier les sols. Pour le plan d'aménagement, l'un des objectifs qu'il met en avant est de réduire les apports liés à la plaisance et au tourisme déjà en 2013 afin de rendre le tourisme compatible avec les ressources présentes sur place qui ne sont pas illimités. En guise de conclusion, il lui semble important pour les communes de s'adresser au Préfet au regard du respect des besoins en eau, d'avoir un avis écologique éclairé et d'éviter un projet non viable en termes de ressources en eau.

⇒ **Marc BOINOT du cabinet EGIS**

Il précise que c'est un sujet pris en compte depuis longtemps dans le cadre d'études d'impact, entre autres le règlement de la loi sur l'eau est pris en compte et des sondages, des inventaires des réserves en eau ont été réalisés. En lien avec la DDTM et la DREAL, il convient qu'il est essentiel de travailler avec chacun des interlocuteurs dans le cadre d'un tel projet. Concernant les impacts, il précise qu'il n'y a pas de captage des eaux souterraines et des eaux superficielles et qu'aucun cours d'eau ne passe sur le terrain et enfin il indique qu'il y aura un traitement des eaux pluviales et usées. Aussi concernant les zones humides impactées par le projet, il confirme qu'il y aura une compensation conformément au règlement sur les SAGE, avec la logique de compensation comme il est inscrit dans le règlement.

Intervention 12 : Participant

Revenant sur le sujet du recrutement des techniciens du spectacle, il met en avant qu'il s'agit d'un marché en forte tension avec une pénurie nationale de main d'œuvre. Il affirme que la vision du maître d'ouvrage sur le sujet est déconnectée des réalités de ce secteur. Entre autres il met en avant

que le secteur du tourisme est en tension et que 600 000 visiteurs en plus ne fera que fragiliser le secteur à la fois sur le plan environnemental et économique. Il s'interroge sur la valeur ajoutée du projet dans un secteur géographique où l'offre mémorielle compte déjà 5 millions de visiteur par an. Il met en avant aussi de mettre ce type de projet dans d'autres lieux comme à Verdun.

⇒ **Réponse du maître d'ouvrage**

Il précise que ce type de projet existe déjà à Verdun. Il confirme avoir rencontré des artistes et des techniciens du spectacle quand ils ont tenu des permanences sur le marché de Carentan-les-Marais. Aussi il affirme connaître le marché du spectacle et avoir conscience du caractère complexe de trouver du personnel compétent. Des spectacles sont annulés faute de techniciens confirme-t-il. L'enjeu à son sens est d'attirer les talents et de leur proposer une situation professionnelle de qualité. Il précise travailler avec EuropaCorp et que ceux-ci ne sont jamais en manque de techniciens et que tout l'enjeu est de les attirer et les fidéliser avec un spectacle et une situation de qualité.

Intervention 13 : Andréa - étudiant

Andréa souhaite attirer l'attention sur le fait que peu d'étudiants veulent des emplois saisonniers, que souvent la pertinence de ces emplois est liée à leur qualité. Il s'interroge alors sur les conditions de travail et le salaire attribué. Pour la plupart des étudiants, il met en avant que ces emplois soient souvent aliénants. Autre sujet, il met en avant que 600 000 touristes doivent se déplacer par des transport « carbonés », il s'interroge sur les impacts d'un tel projet. A son sens le tourisme de masse est un problème, il met en avant que le tourisme de masse soit présenté comme positif alors qu'il est parfois rejeté par les habitants qui l'accuse de détruire les territoires locaux et de créer une pression sur l'accès au logement. Cela induit une perte de la qualité de la vie. Il appelle à abandonner le projet.

⇒ **Réponse de Thierry COLTIER**

Il attire l'attention sur le discours du surtourisme. À son sens, cela n'est pas le cas dans l'optique de ce projet, beaucoup de commerçants dans le Cotentin, souhaitent du développement touristique. Il met en avant que le tourisme sur les territoires permet de maintenir le tissu économique. Au même titre que de nombreux commerçants, il souhaite le développement économique du Cotentin.

Intervention 14 : Jean-Claude COLOMBEL, Président de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin

Il rejoint les propos de David MARGUERITTE, indiquant travailler sur ce projet depuis un an et il trouve l'approche sur le plan réglementaire « très bonne ». Il évoque les réunions mensuelles qui permettent de suivre le projet de manière précise concernant les règles urbaines. Il met en avant les intérêts touristiques et économiques de ce projet, au même titre, il souligne que les terrains seront utilisés de toute manière car ces terrains ont une vocation économique. Il évoque le vieillissement de la population. Pour lui, Hommage aux Héros possède une équipe remarquable et il semble important d'assumer l'ampleur du projet, par rapport aux zones humides dans le cadre la refonte du PLUI. Il ne veut pas de « réserve d'indien » sur le territoire du Cotentin.

Intervention 15 : Guillaume HEDOUIN, Conseiller Régional

Il indique s'être rendu compte, lors des précédentes réunions, qu'il n'y avait pas de comité scientifique. Il rappelle que la question a été posée sur les sources du projet et la réponse a été que l'iconographie était tirée de GETTY Image.

⇒ **Réponse du maître d'ouvrage**

Il précise que la source des images du film sont issues de GETTY image mais qu'il ne s'agit pas du fonds historique du projet.

⇒ **Guillaume HEDOUIN, Conseiller Régional**

Il met en avant qu'il n'y a pas d'étude d'impact avant l'enquête publique. Il dénonce que l'aspect économique positif concernant ce projet n'est pas aussi positif. Avec ses moins de 5% de chômeurs, il met en avant que le territoire du projet connaît un plein emploi. Cela contribuerait selon lui à provoquer des difficultés de recrutement et créerait une tension sur le logement pour ce type de catégorie socio-professionnelle et sur les secteurs économiques principaux à savoir l'agriculture et le tourisme de mémoire. Enfin il met en avant que le projet ne puisse être désaisonnalisé, cela va renforcer la concurrence en été entre les sites. Enfin il relève que le maître d'ouvrage indique qu'il faut faire venir des jeunes sur le territoire, mais il estime que ce projet aura l'effet inverse et que le territoire deviendra un territoire de rentes avec de l'hébergement touristique. Il souhaite une étude d'ampleur sur la modification de ce territoire qui devient un territoire de rentiers vieillissants. Il propose plutôt de travailler sur les services, sur les logements, sur l'éducation. Il pense qu'un projet comme Hommage aux Héros, n'est pas vraiment un projet à privilégier.

⇒ **Réponse du garant**

Il réitère que le projet prend en compte un panel d'études complètes. Il affirme également que le projet est en phase de concertation préalable et que le maître d'ouvrage présente les études en cours et que certaines d'entre elles, comme l'étude d'impact n'est pas finalisée et ne peut donc pas être présentée.

Intervention 16 : Intervention de Monsieur Renaud

Il s'étonne que le spectacle qui se dit être « innovant » a pour prétention de résumer 5 ans d'histoire en 45 minutes. Il estime que d'autres lieux de mémoire font déjà un maximum pour commémorer dans la joie et la compassion. Il trouve également que le public est trop passif contrairement à d'autres lieux de commémoration, les amenant à être des consommateurs plus qu'à être acteur de la mémoire.

Intervention 17 : Arthur DELAPORTE - Député de Caen

A son sens, le projet entretient une confusion entre la sphère publique et la sphère privée sur la question de l'hommage. Il accuse le projet d'avoir des considérations uniquement privées dont l'objectif premier est uniquement pécunier. Il récuse ce projet qu'il juge hors sol car déconnecté des besoins pédagogiques mais aussi du territoire. Il souligne que les études sur l'emploi sont datées et que les modalités de logement ne sont pas adaptées. Cela contribuerait à des emplois précaires, l'exemple parlant selon lui est de faire appel aux emplois étudiants, ce qui ne fonctionne pas selon lui. Il évoque également le sujet des personnes en situation de précarité au RSA qui sont des personnes qui ne peuvent pas nécessairement prendre un emploi sur site. Il invite à prendre en compte les besoins réels du territoire.

Concernant les logements des travailleurs et à destination des touristes, il pointe du doigt que l'offre de logement n'est pas exceptionnelle et qu'il est souhaitable que l'offre se développe pour les personnes qui habitent déjà ici. Il attire l'attention également sur les externalités négatives de ce projet, sur les hausses des prix des logements, sur les difficultés pour les ménages de se loger, sur les conditions de travail des travailleurs, avec de l'emploi peu qualifié et instable, alors que l'on préfère tous des emplois durables en CDI. Ce sont des questions qui lui semblent sans réponse et indiquent que le projet est hors sol et pas bénéfique pour les habitants du territoire.

Intervention 18 : Retraitée ayant travaillé au comité régional du tourisme à Évreux, à l'office du tourisme de Caen et en tant que guide.

Alors qu'elle était, à l'origine, opposée au projet qui parlait de D-Day Land, elle exprime être désormais enthousiasmée par ce projet. Elle souhaite qu'il y ait un projet qui permette de transmettre aux générations les plus jeunes l'histoire du débarquement. Originaire de Carentan elle indique avoir vécu 16 ans aux Etats-Unis, et trouve que depuis son retour, les Français sont négatifs et elle aimerait qu'ils soient plus positifs.

⇒ **Réponse de Sébastien LESNÉ - Premier adjoint au Maire de Carentan**

Il met en avant que le fait d'exprimer de ne pas avoir besoin de projet apportant de l'emploi et permettant de se développer est un problème de riches. Il pense au contraire que le territoire a besoin de projets. Il exprime l'intérêt qui est porté en matière de dynamisme concernant le territoire au risque de mettre en péril la survie du territoire. Il met en avant que les emplois créés sont liés à des métiers de passionnés. Il interroge le député sur ses apports au territoire concernant le vieillissement de la population.

⇒ **Réponse du maître d'ouvrage**

Le maître d'ouvrage souhaite revenir sur les emplois qui vont être créés en indiquant, au contraire de ce qui a été dit, que ce ne sont pas des métiers précarisés, mais des métiers de passionnés. Il indique travailler dans le monde du spectacle et voir tous les matins 400 ou 500 personnes qui sont des jeunes, sur des tournages à 6h du matin, car ils aiment les métiers du spectacle. Il conclut en indiquant qu'ils vont créer des métiers passionnants et que selon ces jeunes, ce ne sont pas des métiers précarisés, mais des métiers passionnants.

Intervention 19 : Antoine JEAN, Conseiller Régional - Habitant de Cherbourg

Il ne souhaite pas s'exprimer au nom du Conseil Régional mais souhaite faire passer un message pour la jeunesse qu'il qualifie de conquérante et exprime l'ambition du projet à la fois pour son apport économique et touristique. Cela sera un apport majeur pour le tourisme mémoriel souligne-t-il. A son sens, ce projet n'est pas simplement à vocation touristique et il récusé l'accusation que celui-ci amènerait du surtourisme. Il estime que le projet porte un héritage symbolique dans un territoire empreint d'histoire. Enfin, il fait référence au prix de Bayeux permettant aux jeunes de visionner des reportages de guerre et il souhaiterait savoir comment la jeunesse locale sera impliquée dans le projet ?

⇒ **Réponse du maître d'ouvrage**

Il déclare que l'un des objectifs est de créer des emplois aspirationnels pour le plus grand nombre de personnes jeunes ou moins jeunes. Concernant les salaires, il indique que ce ne sont pas de mauvais salaires dans ce type de métiers. Il met en avant que la plupart des métiers d'artistes sont des métiers d'autodidacte qui s'apprennent par la transmission et l'apprentissage sur le terrain et sur les tournages. Il réitère la volonté des porteurs du projet d'attirer les jeunes. Le maître d'ouvrage a d'ailleurs déjà rencontré la rectrice de l'Académie de Normandie qui lui a indiqué qu'il était un peu tôt pour y travailler. Cependant, ils doivent se revoir en mars 2023 pour réfléchir ensemble à l'élaboration d'offres de formation.

Intervention 20 : Louise AUBERT, membre d'une association d'habitants de Carentan

En réaction à l'intervention précédente, la participante affirme que la jeunesse est défensive avant d'être conquérante et à ce titre elle déclare ne pas vouloir un développement qui amènerait la jeunesse à vivre « dans une réserve d'indiens ». Par ailleurs, elle relève que le projet va représenter 32 hectares sur la réserve 100 hectares présents dans le SCOT jusqu'en 2045, et se demande si les

communes et les communautés de communes ont été concertées sur ce point de la consommation de 30% des espaces inscrits au SCOT. Elle indique qu'il est compliqué de trouver des solutions d'hébergement pour les jeunes qui n'arrivent pas à se loger aujourd'hui.

Elle s'étonne que l'on parle essentiellement de voitures et peu du train alors qu'elle pensait que ce critère était important. Elle se demande si le maître d'ouvrage a été en contact avec la Région sur ce sujet. Elle s'interroge sur le fait de savoir si des solutions sont étudiées pour éviter que les touristes utilisent toujours leurs véhicules mais privilégient plutôt des moyens de transport décarbonés. Elle souhaiterait également avoir des informations concernant les projets de parking déportés et savoir si finalement, c'est 16ha utilisés auxquels il faut ajouter la surface des parking déportés, ce qui permet de noyer le poisson sur la surface du site utilisée.

Enfin, s'appuyant sur un article paru dans Ouest France, elle s'interroge sur le lien entre la vente des terres et le projet en induisant des possibles liens entre les porteurs du projet et la municipalité.

⇒ **Réponse du maître d'ouvrage**

Il précise que le projet fait 16ha et si des parkings sont déportés, alors le projet utilisera moins de surface sur le site (16ha auxquels il faudra ôter la surface des parkings déportés). Il évoque l'idée d'utiliser des zones déjà artificialisées afin de mettre en place ces parkings. Sur ce sujet le travail est en cours, mais sans assurance de réussite.

⇒ **Réponse de Sébastien LESNÉ - Premier adjoint au Maire de Carentan**

Il précise que les propriétaires de terrain sont des locaux et n'en connaît aucun. Il affirme qu'évidemment aucune enveloppe n'a été touchée par les membres du conseil municipal et ironise sur le fait que si c'était le cas, il serait passé à côté. Il s'agit simplement de transactions tout à fait classiques, en toute transparence avec la SAFER et les agriculteurs.

⇒ **Réponse de Ralph LEJAMTEL - Adjoint à l'urbanisme de la ville de Cherbourg**

Concernant le SCOT, il rappelle que 2 EPCI composent ce SCOT (EPCI du Cotentin et celui de la Baie du Cotentin) et que sur la question de l'utilisation de 32 ha sur les 100 hectares mis en réserve dans le SCOT ne sont ni territorialisés, ni périodisés et sont prévus pour les équipements et les infrastructures. Lorsque la question a été posée à Monsieur LHONNNEUR - Président du SCOT - il a été indiqué que l'existence d'un projet rendait légitime l'utilisation de ces surfaces, mais cela n'a pas donné lieu, à ce stade, à un consensus du comité SCOT et son président a vocation à mettre à l'ordre du jour du SCOT, cette question de la répartition de cette enveloppe de 100 ha qui n'est pas selon lui une mince affaire au même titre que la ressource en eau.

⇒ **Réponse de David MARGUERITTE**

Il indique qu'un projet commun sera présenté au SCOT et évoque l'objectif d'une répartition la plus juste sur le développement économique, en faisant en sorte que la répartition soit la plus juste possible. Elle valorisera un peu plus la Communauté d'Agglomération de la Baie du Cotentin au regard de sa population relative, ce qui est normal au regard de l'impact du projet. Il y a un accord qui a été trouvé entre les 2 EPCI et il doit maintenant être présenté aux 2 assemblées délibérantes.

Intervention 21 : Alban 26 ans, ostréiculteur

Il souhaite revenir sur le terme de développement qui a souvent été évoqué de nombreuses fois lors de la réunion. Il exprime que si le développement consiste à raser une surface vivante par un projet, même neutre en carbone, alors il est opposé à ce projet.

Il déplore l'exploitation excessive de la parcelle - 16 sur les 32ha - et indique que ce n'est pas une prouesse et que le maître d'ouvrage aurait pu n'en exploiter que 25% par exemple.

Il ironise sur le fait que le projet indique favoriser les constructions légères alors qu'il y aura un théâtre de 3000 tonnes.

Il estime que le projet va contribuer au réchauffement climatique ou à son dérèglement et indique que l'on ne peut parler de socio-économie sans parler d'écologie - ce qui relève selon lui d'un concept vieux de 30 à 40 ans. Aujourd'hui, ces sujets ne peuvent être dissociés selon lui et il souligne que la sécheresse touche des métiers comme celui d'ostréiculteurs qui représente en Normandie 2 000 emplois directs et 10 500 emplois indirects et il se demande ce qui sera fait lorsqu'il y aura des sécheresses répétées.

Enfin, il évoque l'idée d'utiliser l'argent de ce type de projet pour la réhabilitation de certains cimetières qui bénéficient uniquement de la charité aujourd'hui.

Enfin, il relève le propos d'un porteur du projet qui indiquait que le prix d'entrée à Auschwitz est de 40 euros, et il indique trouver honteux de comparer un camp d'extermination qui est un lieu de mémoire à un spectacle immersif, et trouve cela indécent, simple et rapide de salir la mémoire de 17 millions de victimes de la shoah.

Intervention 22 : Une habitante de Carentan

Elle adresse sa question à l'adjoint au Maire de Carentan, M. LESNÉ. Elle souhaiterait savoir pourquoi beaucoup de logements sont en attente de construction sur une friche près de la piscine et se demande pourquoi c'est à l'arrêt. Elle souhaiterait savoir également où se trouvera le projet de lotissement à Saint-Hilaire ? Enfin, elle revient sur les terrains en friche derrière la gare pour savoir combien de logements y seront construits ?

⇒ **Sébastien LESNÉ - Premier adjoint au Maire de Carentan**

Les 85 logements prévus sur la friche Gloria ne seront pas nécessairement destinés aux personnes qui travailleront sur le projet. Ces logements n'occuperont que 52% du terrain, le reste étant aménagé. Il complète en indiquant que le projet est à l'arrêt car le permis est en cours d'étude mais l'aménagement du terrain pourrait débuter en fin d'année 2022 ou début 2023. Il relève que ce type de projet fait également l'objet de nombreuses études et que lorsque les autorisations seront données, les voiries seront réalisées pour ensuite faire appel à des promoteurs qui construiront sur ce site.

Il déplore que personne ne mette en avant que le projet de réhabilitation de la friche ne soit vertueux puisqu'il s'agit d'une friche industrielle totalement bétonnée sur laquelle il y aura un aménagement de type écoquartier, mais que l'on se limite à critiquer le projet Hommage aux Héros. Il conclut en indiquant que des projets vertueux existent aussi sur le territoire.

Intervention 23 : Chloé

Elle s'interroge sur l'avenir du projet car, selon elle, le tourisme n'est pas éternel. Elle relève que la présentation indiquait que le tourisme avait augmenté sur les plages du débarquement, mais cela ne va pas continuer éternellement selon elle. Elle se demande donc si le maître d'ouvrage a pris en compte dans ses prévisions le fait qu'il puisse y avoir une chute brutale du tourisme ?

⇒ **Réponse de Thierry COLTIER**

Il exprime que cela fait 26 ans qu'il vient régulièrement en Normandie à Pirou et qu'il voit se dégrader l'activité commerciale et voit progresser la vacance des commerces dans les villages et indique que les accusations de surtourisme n'est pas du tout la réalité de la Normandie. Il prend l'exemple de certains commerces à Pirou Plage qui n'ouvrent que de juin à septembre et les 2/3 ne peuvent pas ouvrir faute de rentabilité sur cette période. Il insiste sur le fait que la notion de surtourisme est loin de la réalité en Normandie.

Intervention 24 : Arthur DELAPORTE, Député de Caen

Il met en avant sa vision de l'économie locale qui est de privilégier des emplois stables, salariés et non précaires. À son sens, le projet valorise une vision d'un projet du « temps d'avant ».

Il précise que 70% des touristes qui viennent dans la Manche viennent pour la qualité des espaces et par nécessairement pour ce projet qui pourrait se trouver n'importe où (Carentan, Cherbourg, Caen, Houston, Los Angeles ou le Sud de la France).

Il n'y a pas de nécessité de mettre le projet là plus qu'à un autre endroit, d'autant plus sur des zones humides qui sont à préserver.

Enfin, il précise également que le dernier train pour Caen est à 19h24 et que ce n'est donc pas possible de rentrer en train après le dernier spectacle et qu'il faudra donc travailler aussi sur ce point si le souhait est d'avoir un tourisme vertueux.

Pour conclure, il indique plaider pour un tourisme de proximité, local et vert, qui selon lui fait vivre l'activité des villages de manière diffuse et pas simplement avec des zones commerciales en sortie de ville.

Intervention 25 : Anne-Marie DUCHEMIN - Présidente de l'association « Cotentin Nature »

Elle indique avoir beaucoup travaillé sur le dossier de l'environnement et de l'eau qui lui semblent essentiels. Elle estime qu'il y a d'autre chose à laisser aux enfants que la glorification d'un passé triste et pénible. Elle estime également que le tourisme dans le Cotentin doit être un tourisme léger, proportionné aux paysages et à la taille des villages et non un tourisme de masse qui détruit la terre et les zones humides.

7. CONCLUSION

Laurent DEMOLINS - Garant - Conclusion

Il remercie le public pour la bonne tenue de la réunion.

Il rappelle que l'un des objectifs de ces réunions est d'amener le maître d'ouvrage à compléter et à clarifier son projet. De ce point de vue, il estime que la réunion est réussie puisque qu'un certain nombre de précisions ont été apportés en matière de culture et de développement économique.

Il souhaite mettre en avant que des précisions arrivent au fur et à mesure que la concertation avance, ce que le maître d'ouvrage l'a fait sur les 11 points indiqués lors de la présentation, notamment avec la composition du comité d'éthique annoncée par le président du Comité du Débarquement.

Il souligne que les réponses apportées pouvaient ne pas satisfaire le public et a bien identifié qu'il y avait des interrogations sur le logement et beaucoup de questions ont été posées sur l'environnement qui ont déjà été traitées lors des réunions précédentes, en particulier celle sur l'environnement.

Enfin, il invite le public à regarder le site de la concertation sur lequel il y a déjà 269 observations afin de prendre connaissance des contributions et des réponses du maître d'ouvrage. Il rappelle que la prochaine réunion sera le 6 octobre.

L'animateur conclut en rappelant les moyens d'expression (site internet et registres) et la prochaine réunion de pré-bilan le 6 octobre à Carentan-les-Marais.